



### ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 21 AVRIL 2018

#### Compte-rendu moral et d'activités

La Fédération départementale des chasseurs des Alpes de Haute-Provence est une association agréée au titre de la protection de l'environnement. Ses attributions, nombreuses et variées, comportent des missions de service public.

En 2016-2017, la Fédération comptait 9.091 adhérents chasseurs et 334 adhérents territoriaux.

#### **Le président fédéral et le conseil d'administration**

Depuis la dernière assemblée générale, le conseil d'administration s'est réuni quatre fois et a participé aux réunions pré-congrès. Des administrateurs assistent aux réunions de la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage, de ses formations spécialisées "agriculture", "forêt" et "nuisibles". D'autres ont été sollicités pour représenter la Fédération à diverses occasions.

De juillet 2016 à juin 2017, le président ISOARD a défendu l'intérêt de la chasse et des chasseurs au cours de 74 réunions et commissions départementales et extra-départementales.

#### **Le personnel fédéral**

Le personnel de la Fédération est composé de sept personnes : trois œuvrent au service administratif, trois au pôle technique et l'une d'elles assure le nettoyage des locaux. En outre, la Fédération fait appel à du personnel temporaire pour la validation du permis de chasser.

#### **Formation et information**

La formation des chasseurs est une mission essentielle pour la Fédération. Les formations suivantes ont été dispensées en 2018 :

- ✚ la préparation théorique et pratique des candidats à l'examen du permis de chasser dont 169 ont réussi l'examen pour un taux de réussite de 69 %,
- ✚ la chasse accompagnée à laquelle ont participé 34 candidats,
- ✚ la chasse à l'arc, en étroite collaboration avec l'Amicale des chasseurs à l'arc, qui a permis de former de 21 chasseurs,
- ✚ le piégeage, réalisée avec le concours de l'Association départementale des piégeurs agréés, à laquelle 25 personnes ont participé,
- ✚ l'hygiène de la venaison à laquelle ont participé 31 personnes, portant à 465 le nombre de chasseurs formés à l'examen initial du gibier sauvage,
- ✚ la sécurité en battue, suivie par 30 personnes, portant à 459 le nombre de chefs de battue formés à l'organisation d'une chasse collective dans des conditions optimales de sécurité.

Le catalogue des stages proposés a été diffusé aux adhérents territoriaux et mis en ligne sur le site web fédéral.

Une page Facebook a été créée pour permettre davantage d'interactivité.

Le trimestriel "La chasse dans les Alpes de Haute-Provence" continue d'être édité à l'attention des 4.500 abonnés.

Des actions pédagogiques ont été menées sur la connaissance de la faune sauvage en milieu scolaire auprès des élèves du lycée agricole de Carmejane.

### **Le guichet unique**

En 2016-2017 le nombre de validations était de 570 temporaires et 8.521 annuelles - dont 693 nationales -. 77 % des chasseurs avaient pris le timbre grand gibier.

Pour la saison en cours, au 22 mars 2018, le nombre de validations était de 502 temporaires et 8.487 annuelles - dont 695 nationales -. Néanmoins, ces chiffres ne sont pas définitifs car toutes les Fédérations ayant validé pour le "04" n'ont pas effectué de virement.

### **Assurance des organisateurs de chasse**

Les assurances proposées aux adhérents territoriaux en leur qualité d'organisateur de chasse ont été renégociées auprès de Groupama afin de garantir les meilleures offres au meilleur prix.

### **Organisation et structuration de la chasse**

La gestion et l'encadrement des prélèvements des espèces gibier, la participation active à l'aménagement et à la sauvegarde de leurs habitats font partie des attributions fédérales.

Les populations de gibier sont suivies, notamment par indice kilométrique d'abondance nocturne, estimation des variations d'effectifs des mouflons au printemps, comptages des galliformes, baguage des bécasses.

L'étude des CPU fait ressortir un taux de retours assez constant (45,2 %). Ainsi, pour 2016-2017, 3.507 CPU sont revenus à la Fédération. Le tableau de chasse départemental est paru dans la revue fédérale de septembre 2017.

L'analyse des carnets de battue avait permis de recenser 11.373 animaux prélevés pour la saison 2016-2017.

Les plans de chasse font l'objet d'un suivi, de même que les aménagements en faveur du gibier.

La Fédération participe aussi aux réseaux "oiseaux de passage", "anatidés", "cervidés-sangliers", "bécasse", ...

### **Prévention et indemnisation des dégâts de grand gibier**

En 2016-2017, les dégâts occasionnés aux cultures agricoles étaient en hausse avec un total provisoire de 604.652 € comprenant les dossiers payés et ceux en attente de paiement, au nombre de 498.

Pour la campagne en cours, depuis juillet 2017, 495 déclarations avaient déjà été déposées au 22 mars.

Le Conseil Régional ayant validé une participation financière pour l'achat de clôtures par la Fédération, celle-ci va pouvoir accentuer son effort de prévention des dégâts.

La Fédération mène aussi des actions d'étude et de conseil auprès d'Escota pour l'installation des clôtures bordant l'autoroute et le positionnement d'échappatoires pour le gibier.

### **Surveillance sanitaire de la faune sauvage**

Dans le cadre du réseau SAGIR, la Fédération collecte et transporte au laboratoire départemental vétérinaire les animaux retrouvés morts ou tués à la chasse présentant un aspect douteux.

Elle prend en charge financièrement le coût des analyses. Ainsi, de juillet 2016 à juin 2017, onze animaux ont fait l'objet d'analyses : trois sangliers et huit lièvres.

Durant la saison de chasse 2017-2018, la sérothèque départementale s'est enrichie avec les prélèvements sanguins de 46 animaux, portant le nombre de sérums dont dispose la Fédération à 526. La traçabilité de chaque prélèvement permettra une analyse en cas de mise en cause de la faune sauvage dans le domaine sanitaire.

### **Contribution à la répression du braconnage**

La Fédération est amenée à examiner les procédures d'infraction à la police de la chasse. Pour la période 2016-2017, elle s'est constituée partie civile à l'encontre de quatre contrevenants.

### **Partenariat avec les associations spécialisées**

Le département des Alpes de Haute-Provence compte de nombreuses associations cynégétiques spécialisées qui, grâce à leur dynamisme et au bénévolat de leurs membres, contribuent à la gestion de la chasse et des espèces.

L'association départementale des piégeurs agréés s'investit particulièrement, en collaboration avec la Fédération, dans la formation des piégeurs agréés et dans la réalisation du dossier relatif aux espèces nuisibles présenté à la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage.

L'amicale des chasseurs à l'arc participe activement à la formation relative à ce mode de chasse.

### **Autres partenaires**

La Fédération s'efforce d'élargir ses partenariats au-delà des acteurs cynégétiques avec des structures comme la chambre d'agriculture, les syndicats d'exploitants agricoles, les administrations, les collectivités, etc.

Elle s'implique également auprès des futurs gestionnaires de la nature qu'elle accueille pour des contrats d'apprentissage ou des stages professionnels.